

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner:**

- la motion M-1190 du 15 septembre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier, Natacha Buffet-Desfayes et Simon Gaberell: «Pour des Fêtes de Genève de qualité et ouvertes à toutes et tous!»;
- la pétition P-338 du 3 juin 2015: «Des Fêtes de Genève pour tous».

**Rapport de M. Eric Bertinat.**

La pétition P-338 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du 3 juin 2015. La commission des pétitions l'a ensuite renvoyée le 21 septembre 2015 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

La motion M-1190 a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du 16 septembre 2015. La commission a étudié ces deux objets lors des séances des 12 et 19 novembre 2015, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier.

Le rapporteur remercie M. Vladimir Horcik pour ses notes de séances.

**Rappel de la motion**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le départ du directeur des Fêtes de Genève implique la mise en place d'un nouveau concept pour l'édition 2016;
- que la rade de Genève est mise à la disposition de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) par la Ville de Genève chaque année;
- que la communication de FGT&C autour du futur concept est jusqu'ici lacunaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un rapport détaillé au sujet des négociations en cours avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès autour des Fêtes de Genève, comprenant notamment les exigences posées par la Ville de Genève dans le cadre de l'édition 2016.

## **Texte de la pétition**

(Voir annexe).

### **Séance du 12 novembre 2015**

*Audition de l'association Genève Music, pétitionnaire, représentée par M. Jean-Jacques Guertchakoff, président, et M. Didier Tischler, vice-président*

M. Guertchakoff explique que Genève Music est née suite à de mauvaises expériences. Il explique qu'à la fin de l'année 2013, la programmation des Fêtes de Genève revenait en partie à M. Meier. Il poursuit en expliquant qu'ils ont appris que des décisions avaient été prises suite à une lettre ouverte, rédigée par un magistrat de la Ville de Genève, afin de changer l'organisation des Fêtes et des groupes de musiques dans une volonté de «rafraîchir» le concept. Il explique que la plupart des groupes genevois ont reçu des réponses négatives à leurs candidatures alors que d'autres groupes étrangers ont été favorisés.

Il insiste: les Fêtes de Genève étaient un tremplin important pour les groupes qui s'y produisaient.

Face à ces décisions, plusieurs groupes se sont réunis afin de créer l'association Genève Music. Celle-ci a été reçue par le magistrat en charge de la culture, M. Kanaan, afin de pouvoir être consultée concernant l'évolution des Fêtes de Genève. Les pétitionnaires n'ont jamais reçu de réponse.

Certaines programmations, au fil des années, ont permis aux mêmes groupes de se produire. Certes, il est important de laisser la place à d'autres groupes. Cependant M. Guertchakoff regrette que la programmation faite par M. Meier soit pauvre en groupes régionaux et genevois et riche en groupes provenant de Paris ou d'autres régions de France.

La décision de Genève Music de se manifester a été motivée par cette situation et les changements éventuels dans l'organisation du comité des Fêtes.

M. Tischler explique que l'association désire être entendue et être associée au processus de décision, pouvoir mettre autour d'une table tous les acteurs qui participent aux fêtes de Genève et regrette la situation et le manque d'information actuel.

M. Guertchakoff précise que la situation actuelle pour les musiciens de la région est complexe car, «balayés» de la programmation, il leur est difficile de pouvoir être reconnus.

Un commissaire souhaiterait préciser le périmètre de la pétition. Dans un premier temps il relève deux titres. Le premier est «Des Fêtes de Genève pour tous» et le second qui est le titre de la pétition, est «Des Fêtes de Genève pour tous

(quatre semaines et trois scènes au minimum)». Il relève les demandes faites par les pétitionnaires. La première concerne des Fêtes de Genève de quatre semaines avec trois scènes au minimum. La seconde demande est qu'un effort soit fait envers des musiciens de la région. Et la troisième demande concerne la participation aux groupes de réflexion. Il souhaiterait savoir clairement ce que les pétitionnaires demandent.

M. Tischler répond dans un premier temps que c'est une forme de provocation de demander quatre semaines, sachant que la durée des Fêtes est déjà très discutée. Il explique que la visée principale de la pétition est de permettre à l'association d'être associée à un processus de réflexion sur de nouvelles Fêtes de Genève. Il avance aussi la volonté des pétitionnaires de pouvoir mettre en avant la richesse de la scène et des musiciens de la région.

Une commissaire constate le manque de soutien à la musique à Genève et elle estime que c'est un enjeu qui dépasse largement les Fêtes de Genève. Elle demande aux pétitionnaires s'ils ont eu l'occasion de collaborer avec la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles. Elle souhaiterait également savoir si l'association Genève Music regroupe des musiciens ou groupes qui se sont produits aux Fêtes de Genève.

M. Guertchakoff répond que l'association est ouverte à tout le monde. L'association est composée de personnes souhaitant promouvoir la musique ainsi que les musiciens locaux.

Il explique qu'il y avait une proposition qui concernait les demandeurs d'emploi afin d'en faire des managers culturels, en proposant notamment un stage. Il cite cet exemple afin d'illustrer la volonté de l'association à approcher certains établissements publics et pas seulement les Fêtes de Genève.

Une commissaire revient sur la pétition qui relève qu'au début la collaboration s'est déroulée dans de bons termes. Mais, depuis deux ans, la collaboration est extrêmement problématique. Elle aimerait savoir à quoi les pétitionnaires font référence.

M. Guertchakoff répond que la collaboration s'est révélée problématique le jour où le directeur des Fêtes de Genève a décidé de nommer M. Meier à la programmation qui, selon lui, manifeste un mépris de ce qui est fait au niveau musical à Genève.

M. Tischler ajoute que les pétitionnaires ont appris qu'un groupe de travail avait déjà été constitué entre des gens de la Ville et de l'Etat. Ils avaient demandé à être tenus au courant d'un tel projet, mais leur demande n'a jamais eu de suite.

Une commissaire demande si les pétitionnaires avaient eu accès au projet de M. Mongon concernant les Fêtes de Genève.

M. Tischler répond qu'ils en ont eu vent par la presse.

Un commissaire souhaiterait que les pétitionnaires donnent des précisions sur les scènes et le choix de ces dernières.

M. Guertchakoff explique qu'autrefois il y avait plusieurs scènes, certaines ouvertes aux privés. Il énumère quelques endroits où des scènes se dressaient. Il explique que les pétitionnaires souhaiteraient revenir à quelque chose proche de ça. Il poursuit en expliquant que cette fête, qui était pour eux un joyau, est en train de s'atrophier, avec comme point final l'exclusion des groupes genevois.

Une commissaire aimerait savoir s'il y a d'autres projets ou événements pour lesquels l'association s'engage ou tisse des liens.

M. Tischler répond qu'un projet est en construction, le Club des 27, qui réunirait des musiciens de tous styles de la région genevoise. Il explique que ce club aurait pour but de rendre hommage aux stars de la musique décédées à l'âge de 27 ans. Il explique que l'association a déjà fait la demande d'une subvention à la commission des arts et de la culture pour ce projet et qu'ils attendent désormais une réponse.

Un commissaire s'interroge sur la légitimité des pétitionnaires quant à cette demande. Il souhaiterait savoir quand l'association est née et combien de membres elle compte.

M. Guertchakoff répond que l'association est née en janvier 2014. Il explique qu'il n'a pas le chiffre exact des membres de l'association. Il continue en expliquant qu'aucune association musicale n'est légitime à Genève. Il insiste sur le fait qu'ils n'ont pas la prétention de représenter tout le monde.

Un commissaire souhaiterait savoir dans un second temps comment l'association peut être porteuse d'un projet qui se veut rassembleur si elle ne représente pas tout le monde. Il est interpellé par cet aspect.

M. Guertchakoff répond qu'il est très difficile à Genève de représenter tout le monde de manière générale. Il insiste sur le fait que l'association n'a pas la prétention de représenter tout le monde, mais qu'elle en a l'ambition. Il explique également qu'une des raisons pour lesquelles l'association souhaiterait être associée au processus de réflexion concernant les Fêtes de Genève, mais également pour ce qui concerne le Club des 27, est de se rendre attractive auprès des musiciens et autres acteurs de la scène locale.

Une commissaire souhaiterait avoir quelques éléments factuels concernant M. Meier et la manière dont il a opéré le «tri», excluant les musiciens locaux de la programmation.

M. Guertchakoff répond que M. Meier a été amené à ce mandat grâce à la Fête de l'espoir. Il regrette cependant qu'il méprise les groupes genevois et qu'il soit plus attiré par le milieu culturel parisien.

M. Tischler répond qu'il a eu l'occasion de travailler de manière indirecte avec M. Meier et il explique qu'il n'a jamais été très attentif en matière musicale. Il précise que c'est en sa qualité de programmeur des Fêtes de Genève qu'il regrette ces décisions.

M. Guertchakoff précise que M. Meier avait reçu des instructions très claires concernant sa tâche. Suite à la lettre ouverte, écrite par le conseiller administratif, il avait pour «instruction» de couper avec les groupes qui avaient tendance à se répéter aux Fêtes de Genève.

Un commissaire souhaiterait connaître le nombre de membres dans l'association Genève Music.

M. Guertchakoff répond qu'il n'a pas les chiffres exacts, mais qu'il estime les membres à environ 200.

Un commissaire regrette cette volonté de vouloir impérativement renouveler les scènes, mais également la concurrence qu'il sent entre les différents groupes ou musiciens.

M. Guertchakoff répond qu'aujourd'hui au contraire il a l'impression qu'il y a une idée d'échange mieux ancrée entre les groupes. Il y a quelques années, par rapport aux comédiens, un artiste étranger se produisant à Genève avait l'obligation d'engager des artistes locaux afin de les accompagner.

#### *Audition de M. Gurtner, motionnaire*

M. Gurtner présente l'objectif de la motion qui part d'un double constat. Dans un premier temps, le modèle des Fêtes de Genève semble s'épuiser, comme l'ont relevé les magistrats Barazzone et Kanaan.

Dans un second temps, il explique qu'avec le départ de M. Colquhoun une opportunité se crée de repenser les Fêtes de Genève sur divers plans. Il précise les objectifs de la motion. Il poursuit en expliquant que le premier objectif est d'être informé et de pouvoir s'informer concernant les Fêtes. Il relève un problème au niveau de l'information. Il estime légitime, au vu de l'ampleur de la manifestation et de sa durée, que les autorités publiques puissent accéder à des renseignements et s'informer. Il regrette le niveau de désinformation actuel.

Il continue en exposant que le second objectif est d'avoir un mot à dire en termes d'espace public, de valorisation de la rade mais également de choix des lieux, du prix, etc.

Il décrit ensuite la structure actuelle. Il explique qu'une convention lie le Canton de Genève et Genève Tourisme. Cette convention fixe des objectifs. Genève Tourisme propose un plan qui est validé par le Conseil d'Etat. Il considère également que, comme la Ville met à disposition l'espace pour les Fêtes de Genève, l'entretien et les coûts engendrés sont des raisons valables de demander les conditions de ces Fêtes.

Il revient sur le fait que ce n'est pas à la Ville ou au Conseil municipal de donner une ligne artistique à ces Fêtes, mais qu'il est important d'être tenus informés.

Un commissaire revient sur la convention qui lie l'Etat et Genève Tourisme. Il explique que cette convention cite les Fêtes de Genève, c'est-à-dire l'implication de Genève Tourisme à convenir de l'organisation des Fêtes de Genève. Il précise que cette convention ne donne pas de feuille de route pour l'organisation des Fêtes en elle-même. Cette convention est tombée en 2014 puis prolongée jusqu'en 2015 en attendant la réflexion sur un nouveau concept. Il souhaiterait donc savoir si cette motion vise à plus impliquer les Conseillers municipaux dans l'organisation des Fêtes de Genève.

Un commissaire aimerait savoir si les motionnaires souhaitent que la Ville intervienne plus dans l'organisation des Fêtes et éventuellement d'un point de vue financier, c'est-à-dire plus que ce qu'elle fait actuellement.

Un commissaire revient sur la motion et aimerait savoir si elle n'a pas un aspect trop limitatif. Il prend l'exemple du choix des groupes locaux et aimerait savoir dans quelle mesure la Ville pourrait agir.

M. Gurtner répond que la Ville est en position de poser un certain nombre de conditions et qu'il serait envisageable de discuter de ce genre de mesure.

Une commissaire attire l'attention sur le fait qu'il y a très peu d'informations à disposition. Elle explique que les rôles et les interactions sont flous. Elle demande d'auditionner quelques acteurs du Conseil administratif ainsi que de la fondation Genève Tourisme. Elle estime important d'entendre ces acteurs avant de se lancer dans un débat de fond sur la question.

La présidente répond que les magistrats Barazzone et Kanaan seront auditionnés et ont demandé de venir à la commission afin de donner de plus amples informations sur ce sujet. Elle précise que pour l'instant il n'y a pas d'autres informations que ce qui a été relayé par la presse.

Une commissaire souhaiterait ajouter qu'il y a eu un moment décisif, au moment du départ de M. Colquhoun, mais également une volonté politique de M. Barazzone d'ouvrir les Fêtes à d'autres acteurs, dans une réflexion globale, afin de donner une impulsion; elle cite les artistes locaux, les produits locaux, etc. Elle estime que la Ville peut donner un certain nombre d'impulsions à ce niveau-là.

Elle insiste sur le fait qu'il est sain d'avoir ces discussions afin de pouvoir dégager les marges de manœuvre quant aux réflexions et aux actions.

M. Bertinat, motionnaire, précise que les pétitionnaires souhaitent des informations. Si, en tant que conseillers municipaux, certains décideraient de s'en saisir, alors cela ferait l'objet d'un autre texte et la discussion serait totalement différente. Il résume en expliquant que le but est d'entendre les principaux acteurs afin de pouvoir obtenir des informations concernant ce sujet.

Un commissaire, qui a fait partie du comité d'organisation des Fêtes de Genève, mais n'en fait plus partie, propose de faire un bref historique des Fêtes de Genève afin de pouvoir répondre à quelques interrogations.

Il explique que les Fêtes de Genève ont été largement modifiées en 2000 sous l'impulsion de M. Hohl. Ce dernier a fait passer les Fêtes de quatre à dix jours (deux week-ends et une semaine complète).

En 2003 a eu lieu la première pré-fête, ce qui a rajouté quinze jours en amont, uniquement au Jardin anglais. Il explique que M. Colquhoun n'est que le directeur au bureau des manifestations de la fondation Genève Tourisme. Il poursuit en expliquant qu'il est entré en fonction en 2004 et qu'il prendra sa retraite en avril 2016. C'est lui qui a la responsabilité d'organiser les manifestations au sein de Genève Tourisme. Il propose l'audition de M. Colquhoun ou de M. Vignon, directeur général de Genève Tourisme qui a impulsé la recherche pour le changement des Fêtes de Genève et qui a mandaté M. Mongon. M. Mongon est arrivé en 2014 et a suivi durant toute la durée les Fêtes de Genève afin de pouvoir proposer un nouveau projet complet et différent des Fêtes de Genève d'aujourd'hui.

C'est suite à la lettre ouverte de M. Barazzone que les membres du comité d'organisation ont demandé un changement radical de l'organisation, de la programmation artistique. C'est dans ce cadre qu'ils ont mandaté un nouvel organisateur, M. Meier.

### *Discussion et vote éventuel*

La présidente passe aux propositions d'auditions. Elle commence par demander si les deux objets peuvent être traités ensemble.

Elle soumet au vote de la commission la demande de traiter les deux objets ensemble, respectivement la pétition P-338 et la motion M-1190, qui est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire propose d'auditionner la fondation Genève Tourisme et en parallèle à cela elle souhaiterait que la commission puisse disposer du document de M. Mongon concernant le projet qu'il aurait proposé.

Un commissaire propose d'auditionner M. Vignon, directeur général de la fondation Genève Tourisme. Ce dernier pouvant amener des éléments importants ainsi que le document de M. Mongon, puisqu'il l'a déposé au Conseil administratif. Cependant il doute que le Conseil municipal y ait accès pour le moment.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de la fondation Genève Tourisme. L'audition est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 19 novembre 2015**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de Mme Elvita Alvarez, conseillère personnelle, et de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Lucien Scherly, conseiller personnel*

M. Barazzone commence sa présentation en expliquant que le texte a été déposé il y a quelques semaines, c'est-à-dire au début du mois de septembre. Il poursuit en expliquant que des discussions ainsi que des négociations sont en cours depuis quelques mois avec Genève Tourisme. Il ajoute également qu'il y a eu un changement d'équipe au sein de l'organisation des Fêtes.

D'autre part il explique qu'il y avait une convention, concernant les aspects techniques liant la Ville de Genève à Genève Tourisme, qui a été prolongée d'une année afin d'assurer la transition et qui devait être revue et revisitée. Il poursuit en expliquant que c'est dans cette optique-là que le Conseil administratif s'est penché sur les conditions cadres qu'il souhaitait fixer pour cette manifestation d'ampleur. Des pétitions ont été déposées ainsi que des lettres de la part d'associations d'habitants de différents quartiers. Il précise que le Conseil administratif est l'autorité qui accorde des autorisations sur le domaine public et que l'organisateur des Fêtes est Genève Tourisme. Chaque année, durant les mois de septembre, octobre et novembre, Genève Tourisme formule des demandes formelles à la Ville. Ces autorisations sont accordées tout au long de l'année. La Ville de Genève met à disposition gratuitement son domaine public à la fondation Genève Tourisme. Il poursuit et explique que cette dernière loue les espaces tels que les stands, ou les attractions des forains. Il poursuit en expliquant que la Ville participe également en nature, car plusieurs collaborateurs de la Ville travaillent, notamment des membres des services de la logistique et des manifestations, des APM et des membres de la voirie, pour un montant d'environ 300 000 à 400 000 francs. Il explique que la Ville de Genève participe financièrement de manière indirecte en décaissant entre 100 000 et 200 000 francs, dépendant des années, afin de refaire les pelouses, endommagées après la manifestation.

Il résume ensuite les principes directeurs fixés par le Conseil administratif. Le premier est de mettre en valeur la rade et le lac afin que les touristes puissent également profiter de cet endroit y compris durant les Fêtes. Dans un second temps, la volonté de limiter les dégâts sur les pelouses les a contraints à poser un certain nombre de critères. Il ajoute qu'un autre principe directeur de la Ville est que la fête ait lieu, tant pour les touristes que pour les hôtels, les commerçants et restaurateurs, etc. Le Conseil administratif recherche un équilibre entre une manifestation très importante pour Genève et d'autre part le maintien de la rade en état. C'est la raison pour laquelle il a négocié durant plusieurs semaines avec Genève Tourisme afin d'aboutir à un accord qui prévoit sur trois ans, de manière échelonnée, que l'emprise sur le périmètre du domaine public soit diminuée de 30% indépendamment du nombre de forains ou de stands. Dès 2016 une partie du Jardin anglais sera libéré, afin que les touristes puissent profiter du parc, car c'était un endroit très endommagé. Il y aura un espace de promotion de Genève Tourisme et également un jardin d'enfants en plus de la grande roue qui se situera près du Jardin anglais.

Il y a aussi un projet qui vise à mettre en place une terrasse sur l'eau, afin d'accueillir des bistrotts. Des discussions sont en cours avec le Canton, qui se charge de donner les autorisations sur le lac.

Il a proposé à Genève Tourisme d'augmenter le nombre de places assises de 9000 à 15 000 en maintenant un accès à la rade au public. Ces places assises sont louées par Genève Tourisme. Il est important que l'accessibilité soit garantie aux endroits de baignade. La Ville s'engage, en contrepartie, à soutenir Genève Tourisme dans l'organisation de ces Fêtes.

Il termine en exposant l'ambition du Conseil administratif et de Genève Tourisme pour l'édition de 2017 et suivantes est de passer d'une logique où la Ville de Genève est une autorité administrative qui accorde les autorisations à une logique de partenariat où la Ville pourrait être davantage consultée sur des questions de contenu de la manifestation afin de mettre en valeur un certain nombre de domaines économiques ou d'autres domaines. En accord avec Genève Tourisme, ils ont décidé de mettre en place une direction stratégique auprès de la direction de Genève Tourisme en comptant le Canton et la Ville comme partenaires. Il insiste sur le fait que les retombées économiques de la fête sont d'ordre en partie cantonal et que cela fait sens qu'il soit partenaire dans la définition du contenu.

L'année 2016 sera l'année de transition permettant au nouveau concept de se lancer.

Pour conclure, il attire l'attention de la commission sur les intérêts premiers entre la Ville de Genève et Genève Tourisme qui ne sont pas tous convergents. Il précise que, dans ces discussions, le Conseil administratif a tâché de compen-

ser les aspects économiques et les intérêts de la Ville et des citoyens. Cet accord est valable pour 2016; n'ayant pas d'accord pour les années suivantes, ils se sont mis d'accord avec Genève Tourisme afin qu'un travail de fond soit fait au sujet du concept des Fêtes, mieux définit. Il précise qu'une initiative populaire a été validée afin de réduire la durée de la manifestation à une semaine, ce qui exclut les deux week-ends, ces derniers étant très importants pour le milieu du tourisme. Il ajoute qu'une pétition prévoit de déplacer tous les forains sur la plaine de Plainpalais, ce qui n'est pas le cas dans l'accord qui a été conclu par le Conseil administratif et Genève Tourisme.

Un commissaire souhaiterait savoir ce qu'il adviendrait au niveau des Fêtes de Genève dans le cas où l'initiative était renvoyée au vote des citoyens et approuvée.

M. Barazzone explique qu'en vue du temps imparti il est improbable que l'initiative soit mise au vote avant le début de l'édition 2016. Cependant si elle doit passer en force, cela se fera sans doute après cette édition 2016. Il explique que la position du Conseil administratif concernant cette pétition n'a pas encore été discutée.

Un commissaire revient sur la présentation et souhaiterait avoir une confirmation concernant la gratuité totale du domaine public. Il explique se souvenir d'une facture de 1,5 million de francs pour la location de l'espace public, annulée à condition qu'il y ait un tri des déchets d'un minimum de 42%. Il souhaiterait savoir si cette mesure est toujours en vigueur ou si le domaine public est mis à disposition d'office.

M. Barazzone répond que ces montants n'ont jamais été encaissés. Il explique cependant que l'ancien accord convenait effectivement de quotas afin que Genève Tourisme trie les déchets pour que la Ville puisse entrer en matière sur cette gratuité. Il précise que cet accord a toujours été bien respecté. Il insiste sur le fait que la Ville n'a rien facturé à ce niveau-là, car l'accord a été respecté. Cependant il explique que cela apparaît comme une gratuité dans le budget; c'est une subvention entre 1 million et 1,3 million de francs.

Un commissaire reprend la présentation et explique que la volonté du Conseil administratif était de diminuer l'empiètement du domaine public. Cependant il se souvient que, en 2001 et 2002, les Fêtes de Genève louaient l'île Rousseau et le pont des Bergues. Les forains allaient du quai Wilson au parc du Château-Banquet voire jusqu'au parc La Grange. L'empiètement sur le domaine public avait déjà été diminué; il aimerait savoir pourquoi ce nouveau concept diminue à nouveau l'empiètement.

M. Barazzone explique que, l'accord ayant été conclu, les discussions débutent à partir de ce moment. Il précise que l'objectif de -30% doit être atteint en trois ans. La demande a été faite afin de préserver un chemin autour du lac afin

que les touristes et les passants puissent marcher le long du lac. Il précise que quand il annonce 30% de moins pour 2018, c'est par rapport à l'édition 2015. Il ajoute cependant que l'objectif est de réduire les nuisances et de garantir la continuité de l'entretien de la rade après les Fêtes.

M. Kanaan explique que la principale extension des Fêtes ces dernières années a été dans le temps et pas dans l'espace. La période des pré-Fêtes alimente l'équilibre financier des Fêtes. A présent, ce qui est négocié, c'est une réduction de l'espace et du temps pour les Fêtes. Il estime cependant que l'idée des plates-formes sur le lac est un bon compromis concernant l'espace.

M. Barazzone termine en expliquant que l'idée des plates-formes est de découpler l'offre estivale de celle des Fêtes. En effet, les publics ne sont pas les mêmes. Durant les Fêtes la proportion de touristes est d'environ 50% alors que le public des pré-Fêtes est composé d'un public plus régional.

Un commissaire explique que M. Pagani a fait retirer des radeaux et qu'il est actuellement au tribunal pour cela. Il ne comprend pas pourquoi, à présent, il revient avec un projet similaire alors qu'il y a deux ans, il semblerait qu'il ait tout fait pour l'empêcher. Il souhaiterait avoir la position du Conseil administratif. Il explique qu'il y avait une personne qui représentait le Ville au sein de Genève Tourisme; il cite M. Burri. Il souhaiterait avoir si ce dernier a fait partie des consultations.

M. Kanaan revient sur la plate-forme devant le Jardin anglais et précise que le Conseil administratif n'a pas été associé à cette idée. Il précise que ces plates-formes, les Berges de la rade, étaient un concept qui n'avait pas été discuté en amont. A présent les consultations se font en amont avec le Canton afin de pouvoir assurer un bon emplacement pour ce projet. Le Conseil administratif sollicite toutes les compétences à sa disposition lorsqu'il travaille sur un dossier. M. Burri n'était pas chez Genève Tourisme, mais dans l'équipe d'organisation opérationnelle des Fêtes actuelles sous l'égide de M. Colquhoun, équipe qui est actuellement dissoute. Le conseil de Genève Tourisme, qui est la structure juridiquement en charge des Fêtes de Genève, il y a essentiellement des sièges de droits privés et trois sièges des collectifs publics, respectivement un siège au Canton, qui est celui de M. Epalle, un siège des communes genevoises, celui de M. Schwarm et un siège pour la Ville dont il explique avoir été titulaire jusqu'en juin 2015 et tenu aujourd'hui par M. Alvarez. Il termine en expliquant que ce ne sont pas les collectivités publiques qui dirigent Genève Tourisme.

Un commissaire revient sur les pré-Fêtes. Il aimerait savoir ce qui concerne les productions d'artistes locaux et explique que c'est le sujet d'une pétition qui a été déposée. Il aimerait savoir s'il y aura des clauses à ce sujet et également si c'est une condition importante qui sera inscrite.

M. Barazzone explique qu'il n'y a pas de clause sur le contenu et pas de convention à ce stade. C'est un engagement par écrit et par échange de lettres. Le Conseil administratif n'est pas associé au programme pour cette édition. Pour 2017 et plus, il pense que c'est une idée qui peut être traitée dans les discussions qu'il y aura dans ce nouveau conseil tripartite.

M. Kanaan rappelle que le Conseil administratif donne les autorisations. Il est envisageable de traiter ces questions, mais avec un cadre bien défini.

Un commissaire s'inquiète du déplacement des forains à la plaine de Plainpalais, amenant avec eux certaines nuisances. Est-ce possible d'agir sur cet élément afin de pacifier les relations pour une meilleure acceptation des Fêtes de Genève?

M. Barazzone répond que c'est dans ce sens que le Conseil administratif a travaillé. Il explique que la diminution de l'emprise sur le domaine public vise les stands et les forains. Cependant il explique que le Conseil administratif avait demandé à Genève Tourisme de minimiser les nuisances. Ce qui a comme résultat d'éloigner les forains et les stands loin des habitations.

Un commissaire aimerait connaître les emplacements et les dimensions des barges flottantes.

M. Barazzone lui répond que ces réponses viendront de Genève Tourisme, qui a porté ce projet.

Un commissaire souhaiterait connaître à titre d'équivalence ce que représente la gratuité de l'espace public dans la cadre des Fêtes. Il souhaiterait également recevoir des détails concernant des plaintes au sujet d'accès interdit par des sociétés de sécurité privée à certains endroits alors que cela n'aurait pas dû être. Il souhaiterait savoir si la municipalité a eu des retours à ce sujet.

M. Barazzone revient sur la deuxième question. Il explique que Genève Tourisme a été sensibilisé à ces questions suite aux plaintes. Il relit la lettre de Genève Tourisme, qui est un engagement pris de la part de la fondation et cite: «La jetée des Eaux-Vives sera totalement libre d'accès au public...» Il explique qu'il n'y aura pas de privatisation comme les années dernières. Le domaine public «vaut» plus de 1 million de francs de gratuités, mais ce chiffre est comptable, car il n'y a pas d'autre manifestation alternative, ce qui signifie que cet argent n'est pas «perdu» ou dépensé.

Une commissaire résume: lors des négociations il y a eu des concessions de la part des deux parties. La Ville a pu imposer sa vision des choses en partie. Aujourd'hui c'est la Ville qui délivre les autorisations pour la fête, et qu'elle est donc un acteur crucial pour Genève Tourisme. Cependant la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) ainsi que son règlement d'application entrent en compte, car dès janvier 2016 les

Fêtes de Genève sont définies comme une fête d'importance cantonale. L'autorisation sera délivrée par le Canton. Cependant elle souhaiterait savoir de quelle autorisation il s'agit. Elle souhaiterait savoir si, du moment que la Ville n'est plus l'acteur qui délivre les autorisations, elle ne disparaît pas complètement pour Genève Tourisme. Elle souhaite savoir si c'est un cas de figure envisageable et quelle est l'interprétation de cette loi. Dans un second temps elle souhaiterait connaître le rôle du Canton dans ces discussions, puisque c'est une taxe cantonale qui finance la manifestation en partie (la taxe de séjour).

M. Barazzone explique que la LRDBHD est une autorisation générale pour les manifestations d'importance cantonale, délivrée par le Canton, et cela concerne les stands, la restauration ou l'exploitation des activités qui ressortent de la LRDBHD. La Ville délivre une autorisation sur l'occupation du domaine public et cette dernière restera. La Ville signera de définir les conditions ainsi que le périmètre. C'est dans ces périmètres que les stands s'implantent, ces derniers sous le régime de la LRDBHD.

Une commissaire souhaiterait savoir s'il est possible qu'un stand s'implante dans le cas où le Canton délivre l'autorisation de l'occupation du domaine public mais que la ville ne la délivre pas.

M. Kanaan répond qu'il est nécessaire d'avoir la double autorisation.

M. Barazzone répond à la seconde question concernant l'implication du Canton dans les discussions et explique qu'il n'a pas joué de rôle particulier dans les discussions concernant la fête, mais il salue cependant l'implication cantonale en ce qui concerne son accord sur la définition du contenu. Ce qui fait que le nouveau concept sera défini en partie avec le Canton.

M. Kanaan précise que le Canton s'implique depuis l'été et suit de plus en plus activement le déroulement et le développement du nouveau concept ainsi que les discussions qui s'y réfèrent. Il précise que le Canton s'était très peu investi dans les Fêtes de Genève par le passé.

Un commissaire souhaiterait que le Conseil administratif fasse parvenir à la commission les coûts réels de l'empiètement sur le domaine public des Fêtes de Genève, celui du renouvellement des pelouses et les surcoûts liés au travail des APM.

M. Barazzone répond que le Conseil administratif fournira les chiffres sur deux ans, car ils peuvent varier d'une année à l'autre (voir annexe).

Un commissaire s'inquiète pour la rade et le lac, qui sont des biotopes fragiles. Il souhaite savoir dans quelle mesure le Canton est intervenu au niveau des études d'impact, en sachant que certaines zones sont interdites à la baignade.

M. Kanaan répond que les zones interdites le sont pour des raisons de sécurité.

M. Barazzone répond qu'à leur connaissance il n'y a pas encore eu d'études d'impact, mais qu'elles seront faites si c'est nécessaire.

Une commissaire constate que c'est une période clef et que de nombreux citoyens se sont exprimés sur les Fêtes de Genève. Elle souhaiterait savoir comment l'intégration des clubs ou cafés-restaurants est envisagée pour l'édition 2017, et si les discussions autour du choix des groupes locaux ou étrangers sont prises en compte.

M. Barazzone explique que ce travail n'a pas encore commencé.

M. Kanaan explique que la stratégie 2017 commence à présent, car l'urgence était l'édition 2016. Il poursuit en expliquant qu'ils vont prendre en compte ces différents facteurs pour l'édition de 2017.

Une commissaire souhaite savoir si la nouvelle formule va, selon eux, pouvoir redonner un coup de neuf aux Fêtes.

M. Kanaan répond que la formule des Fêtes tournait économiquement. Il poursuit en expliquant qu'il y a eu plusieurs démarches qui ont été entreprises, mais que le facteur économique posait problème. Cependant il y a une volonté de faire évoluer le programme et le contenu des Fêtes.

M. Barazzone explique que les discussions qui ont eu lieu avec Genève Tourisme ont été parfois tendues. Les intérêts n'étaient pas toujours convergents mais, pour le bien de cette manifestation, tout le monde doit travailler et se mettre autour de la même table afin de collaborer de manière optimale.

Un commissaire souhaiterait savoir si c'est le changement de personnes au sein de Genève Tourisme qui a permis d'initier à nouveau une discussion entre les différents acteurs.

M. Barazzone répond qu'il y a d'une part la volonté de la Ville de diminuer les nuisances et de libérer la rade mais également de la part de Genève Tourisme, qui souhaite positionner la manifestation dans l'avenir. Il estime que c'est la conjonction de ces éléments qui ont mené à la reprise des discussions. Il précise que la fin de la convention technique liant la Ville et Genève Tourisme a également joué un rôle.

Un commissaire souhaiterait savoir si le cachet des artistes est trop cher, car il a constaté que les concerts live ont été remplacés par des DJ.

M. Barazzone répond qu'il ne peut malheureusement pas répondre à cette question, car le Conseil administratif n'est pas en charge de la programmation des Fêtes.

### *Ouverture de la discussion*

Un commissaire souhaite donner quelques éléments concernant les Fêtes et explique qu'il n'y a aucun espace privé sur les Fêtes de Genève. Il revient sur l'intervention d'un commissaire qui avait expliqué qu'il y avait eu des plaintes concernant la fermeture d'une zone des Fêtes. Cette zone avait été fermée pour des raisons de sécurité par rapport à des risques d'effondrement. C'est ce qu'ont constaté le procureur ainsi que des policiers qui étaient sur la zone. Dans un second temps, concernant les autorisations sur la LRDBHD, il explique que c'est le Canton qui délivre les autorisations avant celle de la Ville. Le Canton émet les horaires des stands et des manèges. Il explique que c'est le service du commerce qui délivre les autorisations avec les délais autorisés. Il précise que de nombreux contrôles sont effectués durant les pré-Fêtes et spécialement pendant les fêtes, au niveau du bruit plafonné pour les forains à 86 décibels et pour les scènes à 90 décibels. Concernant la location des barges sur le lac, la Ville peut donner un préavis, mais c'est le Canton qui décide. Toutefois ce sont les autorités fédérales qui donnent une approbation avant d'avoir un empiètement sur le lac. Quant à la remise en état des pelouses, il regrette l'amalgame qui est fait avec les Fêtes de Genève et d'autres manifestations, culturelles ou sportives qui empiètent sur les pelouses du Jardin anglais. Il signale également un amalgame avec la Lake Parade qui n'a rien à voir avec les fêtes de Genève et qui est une organisation privée et indépendante. Durant une dizaine d'années, il y a eu un principe concernant le placement des groupes locaux et d'autres artistes, dont certains se produisant assez fréquemment à l'Usine. Il confirme qu'il y a eu un changement de programmeurs beaucoup plus en faveur de groupes de compositions et spécialement étrangers. C'est pour cela qu'il y a eu une pétition. Il estime que les groupes locaux sont de bonne qualité et il regrette qu'ils soient laissés de côté au profit de groupes étrangers.

Une commissaire souhaiterait intervenir vis-à-vis des artistes locaux. Elle estime également que les groupes locaux sont de bonne qualité. Cependant elle n'adhère pas au concept «le local à tout prix». Elle ne pense pas que ce soit l'enjeu des Fêtes de Genève de ne produire que des groupes de Genève. Elle estime que c'est un équilibre entre des groupes locaux et internationaux qui sont tous de bonne qualité indépendamment des styles.

La présidente soumet au vote de la commission les demandes d'auditions préliminaires de l'Association des propriétaires de bateaux, ainsi que de l'Association des habitants du quartier des Pâquis (SURVAP), et de l'Association des intérêts des Eaux-Vives.

L'audition préliminaire de l'Association des propriétaires de bateaux est refusée par 11 non (4 S, 1 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 2 oui (EàG).

L'audition préliminaire de la SURVAP est refusée par 11 non (4 S, 1 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 2 oui (EàG).

L'audition préliminaire de l'Association des intérêts des Eaux-Vives est refusée par 11 non (4 S, 1 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 2 oui (EàG).

*Audition de la Fondation Genève Tourisme & Congrès représentée par M. Paul Muller, président, et M. Philippe Vignon, directeur général*

M. Muller explique qu'un mandat a été confié à la fondation afin qu'elle travaille sur un nouveau concept des Fêtes de Genève, ce à quoi ils s'emploient depuis deux ans. Dans le cadre de rencontres, ils ont été amenés à rencontrer une société événementielle qui s'occupe des manifestations de grande envergure. La fondation a demandé à cette société de mener une réflexion sur le nouveau concept des Fêtes, ce qui a été fait en janvier 2015. Ce concept a reçu l'unanimité du conseil de la fondation. Ce projet a été présenté à la Ville en février de cette année. Il s'inscrit dans le cadre directeur qui était fixé par le magistrat en charge du dossier dans un courrier qui leur a été adressé en octobre 2013. L'un des objectifs était de préserver le budget tout en réduisant la durée, ce qui impliquait une diminution des revenus sans diminution des charges et donc un compte négatif. Il poursuit en expliquant qu'il a eu des discussions afin d'expliquer pourquoi la durée de cinq jours n'était pas viable économiquement parlant.

Il explique que les discussions ont parfois été tendues car ils ne pouvaient pas réaliser l'ensemble des contraintes. La fondation a une réelle motivation à changer le concept, car il y avait des nuisances auxquelles il fallait apporter un remède. Il en vient au projet actuel qui apporte beaucoup d'améliorations, en termes de lutte contre les nuisances. C'est un projet évolutif qui prendra trois années avant d'arriver à sa version finale.

Un accord a été trouvé le jeudi 12 novembre 2015. Cependant, au vu de la date, certains objectifs ne pourront pas être atteints. Il prend comme exemple les sponsors à qui la fondation n'a pas pu présenter de projet à temps. Il continue en parlant des exposants, à qui les moyens de vendre le projet sont moindres à l'heure actuelle. Il poursuit en expliquant que la fondation s'est engagée financièrement à investir dans ce projet afin de le lancer. Enfin, il explique qu'un déficit est prévu auquel la fondation devra faire face.

M. Vignon commence sa présentation en remettant la fête dans un contexte plus général. Il explique qu'il y a une tendance vers l'augmentation de la concurrence entre villes avec une augmentation du tourisme de loisirs. Dans le cadre des principes directeurs posés par la Ville et en conséquence de l'augmentation de la concurrence, il était important de mener une réflexion sur un nouveau concept à moyen terme, ayant pour but d'augmenter la qualité ainsi que de mettre en place un concept capable de plaire tant aux touristes qu'aux citoyens. Il précise que lors de l'édition 2015 des Fêtes, des études statistiques ont été menées. Ces dernières ont mis en lumière certains points tels que la fréquentation des fêtes,

à 50% de visiteurs genevois, 16% du grand Genève, le solde étant des touristes. Il explique qu'en termes de nuitée, la destination de Genève est à 80% faite de clientèle d'affaire de septembre à juin, avec des taux d'occupation élevés. En été, le tourisme de loisir représente à lui seul 80% des nuitées. Ce sont des retombées économiques directes et indirectes dues aux Fêtes de Genève, qui sont de l'ordre de 122 millions de francs, selon l'étude BAK Basel reconduite en 2014.

Il explique que la société Imaginvest, spécialiste dans l'organisation d'événements, qui s'est occupée de plusieurs grands événements comme des cérémonies olympiques, a travaillé sur un nouveau concept des Fêtes. Ayant reçu une réponse formelle de la Ville, jeudi 12 novembre, ils ont pu présenter certains éléments du concept à la presse.

Le concept des Fêtes contient l'idée de relier les deux rives par un bac qui formerait une boucle. Ce bac serait gratuit. Il explique que ce bac permettrait de rendre l'ensemble du périmètre attractif de manière équivalente. Dans un second temps il explique qu'ils ont pris en compte un certain nombre de critiques, légitimes, concernant la rade. Il explique que l'écrin de la rade est l'un des points les plus attractifs pour les touristes. Ainsi, ils ont dégagé visuellement la rade, attribuant l'espace des stands ou des forains en arrière-plan. Il explique que les discussions concernant les mètres carrés attribués aux Fêtes de Genève ont abouti avec la volonté de créer des espaces de respiration au sein du projet. La Ville a très clairement indiqué son souhait de voir le Jardin anglais préservé. Ils ont donc pris compte cet élément durant l'élaboration du projet. Tout ce qui est d'ordre musical sera déplacé à la rotonde du Mont-Blanc avec uniquement des DJ.

Il poursuit et aborde les nuisances sonores en expliquant qu'il y aura des zones de respiration afin de pallier ce problème. Il explique également que les réflexions initiales qui ont lieu ont pour but d'assurer la fluidité sur les quais. Suite à des plaintes quant à la qualité de certains stands de nourriture, ils ont mis au concours les différents stands afin de leur attribuer des notes qualitatives et de reconduire uniquement ceux qui auront obtenu les meilleures notes. Il explique également que, suite à l'engouement du public pour les espaces situés sur le lac, ils envisagent de mettre en place des plates-formes flottantes sur lesquelles pourraient être installés des bars et restaurants qui permettraient aux gens de profiter de la rade sans la défigurer. Pour l'édition 2016, vu le court laps de temps qui leur est imparti, il explique qu'ils vont mettre en place un test.

M. Muller précise que les attractions à succès sont conservées, à l'exemple du grand feu d'artifice qui sera remis au goût du jour, avec une partie spectacle. Il y a également un projet de navette qui permettrait aux visiteurs un accès facilité depuis l'extérieur du centre-ville.

M. Vignon souhaite intervenir et préciser que la difficulté qu'ils ont rencontrée était l'impossibilité de travailler jusqu'au jeudi 12 novembre 2015.

Un commissaire se réfère à plusieurs problèmes d'espaces publics qui ont été privatisés dans certains cas. Est-ce que la fondation va exiger des garanties afin que ce genre de situation ne se reproduise pas? Il souhaiterait également savoir quelle est la politique de prix en termes de tarifs de location des stands. Il en vient ensuite aux prix pratiqués sur les stands de la rade, il cite la *Tribune de Genève* qui annonce que certains stands pourraient augmenter leurs prix face à la diminution du temps des Fêtes et également que les organisateurs n'ont pas l'intention de leur demander des garanties. Il souhaiterait donc savoir s'ils confirment ce point. Il évoque le projet de fermer les routes le dimanche afin de faciliter l'accès aux quais aux piétons ainsi que la mobilité douce. Il souhaiterait savoir si ces mesures seraient pertinentes dans le cadre des Fêtes de Genève. Finalement il aimerait savoir si les acteurs tels que les locataires des stands ou les producteurs seront intégrés aux discussions par rapport à la suite des opérations.

M. Muller répond que pour l'édition 2016 ils n'ont plus le temps de consulter les acteurs, car ils sont malheureusement dans l'urgence. Il aborde ensuite le sujet des prix et explique que les Fêtes vont durer dix jours; les pré-Fêtes vont disparaître. Il est donc clair que le prix des stands concernés va diminuer puisqu'ils occupent moins longtemps qu'avant l'espace de la fête. D'autre part, il explique qu'ils ne peuvent pas agir sur les prix des stands; étant dans une économie de marché, ils ne sont pas en mesure de réguler les tarifs.

M. Vignon précise que chaque année un contrat est établi entre Genève Tourisme et les stands. Ils sont soumis à l'intégralité des exigences légales municipales et cantonales. Il y a de nombreux contrôles durant les fêtes, cependant les dérives sont inévitables dans une petite partie des cas; il assure toutefois qu'ils ont la volonté d'être totalement en règle quant aux exigences de l'occupation du domaine public.

Un commissaire souhaiterait savoir où seront situées les terrasses lacustres durant la phase de test.

M. Muller répond que pour cette première édition un test aura lieu quelque part à proximité du Jardin anglais.

Un commissaire souhaiterait savoir si les quais marchands seront dégagés de l'emprise actuelle.

M. Muller explique qu'il n'y aura plus de stand dos au lac. Donc le pourtour de la rade sera rendu aux piétons.

M. Vignon précise que le tour complet fait 3000 m et il explique que l'objectif était qu'un visiteur puisse en faire le tour à pied. Il poursuit et explique qu'ils ont reçu des plaintes, justifiées, des usagers des bains des Pâquis qui ne pouvaient pas garer leurs vélos; ils ont donc prévu des parcs à vélos afin de remédier à ce problème.

Un commissaire souhaiterait savoir comment vont être gérés les différents espaces et volumes sonores.

M. Vignon répond que les législations seront respectées dans un premier temps, mais il explique que des contrôles seront effectués et, le cas échéant, les contrevenants seront amendés.

Un commissaire souhaiterait savoir dans quelle mesure la rade peut être «fermée» en formant cette boucle. Et il demande également s'ils possèdent des modèles de plate-forme flottante.

M. Vignon explique qu'il y a de nombreux exemples à l'étranger et également en Suisse, mais que pour le moment ils n'ont pas encore réglé tous les soucis techniques concernant les différents aspects du lac tels que les courants, la SGN et également le Jet d'eau.

M. Muller imagine plusieurs solutions telles qu'un pont mobile ou des bateaux solaires. Actuellement ils sont en discussion avec les services compétents.

Un commissaire souhaiterait savoir si le règlement d'application de la LRDBHD va entraîner des changements dans l'organisation de la fête.

M. Muller explique qu'il n'y aura pas de révolution dans cette loi, mais quelques adaptations à faire. Cependant, de manière plus importante, les autorisations émises par la Ville et le Canton nécessitent l'aide d'un interlocuteur entre la fondation et les diverses institutions publiques afin de faciliter les démarches administratives pour l'édition 2016.

Un commissaire souhaiterait savoir comment sont organisées et financées les autres fêtes d'ampleur en Suisse comparé aux Fêtes de Genève.

M. Vignon répond que les Fêtes de Genève 2015 sont considérées comme la plus grande manifestation de Suisse et également la seule qui soit autofinancée. Il précise qu'il y a des prestations offertes par la Ville de Genève de l'ordre de 1,3 million de francs. Il cite quelques exemples, comme le Carnaval de Bâle ou d'autres fêtes à Zurich et d'autres localités suisses et explique que l'impulsion provient souvent des municipalités. En ce qui concerne les manifestations d'envergure internationale, il explique que cela provient souvent d'une vision d'un développement stratégique, économique et touristique dans une volonté de positionner la Ville à l'échelon international.

Un commissaire demande quel est le fonctionnement vis-à-vis de la taxe de séjour et le financement de cette dernière pour les Fêtes.

M. Muller explique que l'association vit des deux taxes du tourisme. La première est la taxe du séjour, perçue par les hôteliers. Cette dernière représente deux tiers des ressources. La seconde est la taxe de promotion du tourisme qui

est versée par tous les établissements bénéficiant de près ou de loin du tourisme. Pour ce qui est du financement des fêtes, jusqu'à aujourd'hui il y avait un équilibre financier réalisé par le biais des recettes des mètres carrés loués, les sponsors et la vente de billets pour les grands feux d'artifice. Le fonctionnement des fêtes était autonome. Pour 2016 il explique qu'un déficit est annoncé. Cependant, il annonce que l'association a investi dans cette édition mais il explique que pour les éditions 2017 et au plus tard 2018, un équilibre doit être trouvé. Afin de résumer, il explique qu'à l'exception de salaires de quelques employés les Fêtes sont financées de manière autonome.

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi il y a eu tant de retard et ce qui a fait que la situation en arrive à ce point. Il évoque également l'initiative populaire.

M. Muller explique que les discussions ont pris du temps. Et que malheureusement beaucoup de temps a été perdu, ainsi que de l'argent. Cependant il explique que la fondation reste motivée à organiser des Fêtes de qualité pour les citoyens. Pour ce qui concerne l'initiative populaire, il explique que, si elle est acceptée, il n'y aura pas de fêtes, tout du moins pas organisées par la fondation. Il explique que des Fêtes sur cinq jours ne sont pas économiquement viables.

Un commissaire aborde le sujet de la pétition concernant les groupes locaux. Il précise que ce point figure également dans l'initiative populaire et souhaiterait savoir s'ils prévoient, pour les éditions futures, d'avoir une présence de ces groupes locaux.

M. Muller explique qu'un partenariat est envisagé avec le département de la culture afin de développer la culture dans l'édition 2016 des Fêtes. Dans le schéma au pied de la rade, qu'ils vont transmettre à la commission, il y a une partie qui sera réservée pour inciter les talents genevois à venir se produire dans le cadre des Fêtes de Genève.

La présidente souhaite préciser l'organisation de la fondation. Elle récapitule les événements, en rappelant qu'avant il y avait le comité d'organisation des Fêtes qui a été dissout avec le départ à la retraite de M. Colquhoun. Elle souhaiterait savoir comment les choses se déroulent d'un point de vue opérationnel à présent.

M. Muller explique que le départ de M. Colquhoun a créé une opportunité de faire les Fêtes sur un autre modèle. Il explique que la dissolution du comité était d'un autre ordre. Il explique aussi qu'un projet nécessite une certaine confidentialité tant qu'il n'est pas abouti. Ce qui a été le cas jusqu'au mois de juin. Pour des raisons que personne ne connaît, il y a eu des fuites. Il explique que la fondation a respecté sa part du marché. Elle a approché le Canton concernant les discussions autour du projet des plates-formes et il s'est tenu des réunions tripartites. Durant ces réunions il a été convenu de ne pas communiquer d'informations. Il précise qu'il y a eu, à nouveau, des fuites.

Un commissaire souhaiterait savoir pour quelle raison la fondation est allée chercher une société à l'étranger afin d'organiser les Fêtes alors qu'il y a des compétences au niveau local et national.

M. Muller explique qu'un appel d'offres a été lancé pour des projets novateurs il y a deux ans. Il explique que la fondation a reçu cinq projets. Trois d'entre eux étaient totalement irrecevables et les deux derniers ne respectaient pas l'objectif de l'équilibre budgétaire qui est demandé à la fondation. Il poursuit en expliquant que la fondation a l'ambition de faire évoluer ses Fêtes qui respectent les attentes des consommateurs, qu'ils soient genevois ou touristes. Il insiste sur le fait que ces Fêtes doivent évoluer.

Il en vient à expliquer qu'ils ont rencontré Imaginvest, représentée par M. Mongon. Ce dernier ayant participé au lancement d'un grand parc d'attractions en France est également mandaté par les banques pour effectuer une expertise d'Euro Disney lorsque le parc était en difficulté mais a également aidé à restructurer un parc, à Vienne. Il estime que cette personne et ses relations peuvent apporter une vision qu'ils n'ont pas et qu'ils n'ont pas eue pour cet appel d'offres.

Un commissaire soulève la problématique des forains qui semblent s'opposer au nouveau concept.

M. Muller rappelle que dans les principes directeurs définis par la Ville, les forains étaient situés sur la plaine de Plainpalais. Il explique qu'ils se sont battus pour que les forains restent proches du lac. Il pense qu'ils ont évité le pire mais que des discussions auront encore lieu.

Un commissaire demande si, dans le cahier des charges, la Ville souhaitait officiellement déménager les forains sur la plaine de Plainpalais.

M. Muller répond que c'est écrit noir sur blanc.

Un commissaire reprend la présentation et aborde le sujet du déficit, prévu pour l'édition 2016 des Fêtes. Il souhaiterait savoir s'il y a un volume de déficit acceptable pour la fondation et finalement quelles sont les perspectives afin d'arriver à nouveau à un équilibre.

M. Muller répond que l'équilibre doit être atteint au plus tard lors de l'édition de 2018. Il confirme que l'année 2016 sera en déficit en partie pour les raisons qu'il a citées dans sa présentation. La limite de couverture par la fondation est de 2 millions sur un budget de 7 millions de francs. Il explique que c'est un budget à données variables et qu'il est donc possible de réduire les dépenses en fonction si nécessaire.

Un commissaire souhaiterait savoir ce qui va advenir du financement des feux d'artifice, autofinancé entre autres par la location des stands. Elle souhaiterait savoir si ces derniers vont être «réduits» en vue des restrictions du nouveau concept.

M. Muller répond que la Ville exigeait que les grands feux d'artifice soient maintenus. Il explique que cette dépense fait partie du budget susmentionné. Il y a également une volonté de faire évoluer les feux, en y intégrant un spectacle. Il ajoute que la fondation va également développer la location de places, c'est-à-dire passer de 9000 à 15 000 places.

### *Ouverture de la discussion*

Un commissaire souhaite intervenir concernant l'invite. Il explique que ce sont les éditions 2017, 2018 et suivantes qui sont concernées; dès lors, il se demande s'il est nécessaire de préciser l'invite. Il demande son avis à son auteur principal.

M. Gurtner répond qu'il ne s'y oppose pas.

La présidente souhaite proposer une alternative. Elle propose de déposer une motion pour les années 2017 et 2018 après l'édition 2016, qui, comme l'ont expliqué plus tôt MM. Muller et Vignon, est une année «test» concernant le nouveau concept.

Un commissaire propose d'ajouter «et suivantes» à l'invite.

Un commissaire répond qu'il y a plusieurs critères que la Ville pourrait mettre en avant, tels que la mobilité douce ou le placement de programmeurs locaux. Il estime que les informations qui ont été données concernant les Fêtes devraient être accessibles aux citoyens.

Un commissaire précise que ces Fêtes ont pris du retard en partie parce que la Ville de Genève n'a pas favorisé l'avancement des travaux. Il souhaiterait avoir quelques éclaircissements concernant l'intégralité du dossier.

Un commissaire trouve important que la motion ait pu être déposée, car elle soulève des questions institutionnelles, c'est-à-dire sur la manière dont ce genre de fêtes doit se faire. En sachant que l'instigateur est la Ville de Genève, il estime qu'il est important d'avoir une réflexion de fond sur les relations entre les différentes instances, tant le Conseil municipal que le Conseil administratif ou Genève Tourisme, afin de pouvoir bien définir les rôles.

La présidente soumet au vote de la commission l'amendement qui rajoute à la motion M-1190: «et suivantes», qui est accepté à l'unanimité.

La présidente soumet au vote de la commission la motion ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente soumet au vote de la commission le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-338, qui est accepté par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (3 S).

La pétition P-338 est renvoyée au Conseil administratif.

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Considérant:

- que le départ du directeur des Fêtes de Genève implique la mise en place d'un nouveau concept pour l'édition 2016;
- que la rade de Genève est mise à la disposition de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) par la Ville de Genève chaque année;
- que la communication de FGT&C autour du futur concept est jusqu'ici lacunaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un rapport détaillé au sujet des négociations en cours avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès autour des Fêtes de Genève, comprenant notamment les exigences posées par la Ville de Genève dans le cadre de l'édition 2016 et suivantes.

- Annexes:*
- pétition P-338
  - tableau récapitulatif des coûts

Pétition à transmettre au Conseil Municipal de la Ville de Genève  
ditimi@bluewin.ch

A :  
Marie-Christine.Cabussat  
01.06.2015 16:37

Cc :  
Tamara Lyane, Valérie Torino, florian.menoud, J-Jay Guertchakoff, Paul Zouridis  
Masquer les détails  
De : "ditimi@bluewin.ch" <ditimi@bluewin.ch> Trier la liste...

A : Marie-Christine.Cabussat@ville-ge.ch

Cc : Tamara Lyane <tlyane@hotmail.com>, Valérie Torino  
<torino.valerie@gmail.com>, florian.menoud@gmail.com, J-Jay Guertchakoff  
<gorajjay@gmail.com>, Paul Zouridis <zouridis@sunrise.ch>

P-338

Veuillez répondre à ditimi@bluewin.ch

Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse.

2 Attachments



GM pétition 2.jpg GM pétition 1.jpg

Pétition :

## Des Fêtes de Genève pour tous

C'est avec consternation que nous, membres de l'association Genève Music, avons pris connaissance du lancement d'une initiative visant à raccourcir drastiquement la durée des Fêtes de Genève à une semaine.

Selon les initiators, l'objectif est de changer le concept des Fêtes afin de les rendre plus attrayantes pour les Genevois et les visiteurs ».

Selon eux, « le mécontentement dure depuis bien plus longtemps » et « les riverains se plaignent de l'impact de « ce champ de foire » sur le pourtour de la Rade pendant près de cinq semaines, à la meilleure

période de l'année : nuisances sonores et visuelles, augmentation du trafic motorisé, incivilités et violences dues à l'alcool, dommages aux pelouses et aux arbres».

On rappellera ici que le voisinage est principalement composé de personnes à haut revenu logeant dans de somptueux appartements autour de la Rade ou d'hôtels 5 étoiles.

Nous pensons à l'inverse qu'il serait très regrettable de limiter dans le temps l'une des plus belles et populaires fêtes publiques et gratuites de Genève.

Nous souhaitons que celles-ci durent un mois, qu'elles permettent d'y installer des scènes pour des spectacles, des activités foraines et des stands divers et variés, si prisés de la population. Notre ville doit pouvoir vivre et toute la population doit pouvoir profiter des bords du lac.

Nous souhaitons surtout que ces fêtes permettent principalement aux musiciens de la région de pouvoir se produire dans de bonnes conditions, pour le plus grand plaisir des amateurs, des touristes et des Genevois. Ce qui n'est plus du tout le cas depuis deux ans. La dernière scène musicale, au Jardin anglais, ne laissant que très peu de place aux orchestres, groupes et formations du Grand Genève.

Afin de se faire entendre, au propre comme au figuré, nous lançons ce jour une pétition demandant à ce que les Fêtes de Genève durent un mois et intègrent au minimum trois scènes musicales.

Nous demandons également et impérativement à être associés aux groupes de réflexion actuels et futurs que pourraient lancer les autorités de la Ville et du Canton de Genève ainsi que Genève Tourisme afin que les artistes locaux puissent enfin se faire entendre.

Pour Genève Music, J.Jay Guertchakoff, président ; et Didier Tischler, vice-président, +41.79.216.88.00

(annexe, liste de signatures, [http://www.activism.com/fr\\_CH/petition/pour-des-f-fes-de-gen-ve-pour-tous-quatre-semaines-et-trois-sc-nes-minimum/65344](http://www.activism.com/fr_CH/petition/pour-des-f-fes-de-gen-ve-pour-tous-quatre-semaines-et-trois-sc-nes-minimum/65344))



Chemin de l'Écu 11A  
1219 Châtelaine

## Signatures pétition Pour des Fêtes de Genève pour tous (quatre semaines et trois scén... Page 1 sur 2

Monnaie Comptes Réseaux Finances Santé

Sélectionner Le Pays English version

Cherchez

Animés Business et Entreprises Culture et Société

Follow @activismcom  
J'aime (561 882)  
Plus d'arguments

### Pour des Fêtes de Genève pour tous (quatre semaines et trois scènes minimum) SIGNER MARITZHAHT



C'est avec consternation que nous avons pris connaissance du lancement d'une initiative visant à raccourcir drastiquement la durée des Fêtes de Genève à une semaine.

Selon les médias, l'objectif est de changer le concept des Fêtes afin de les rendre plus attractives pour les Genevois et les visiteurs ».

Selon eux, « le mécontentement dure depuis bien plus longtemps et les riverains ne pâtissent de l'impact de ces champs de foires sur le pourtour de la Rade pendant près de cinq semaines, à la meilleure période de l'année : ... »

#### Toutes Les Signatures



**TABEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS COMPLETS DES FÊTES DE GENÈVE 2014 POUR LA VILLE DE GENÈVE**

Services	Main-d'œuvre	Véhicule	Matériel	Occupation du domaine public	Coûts totaux internes (prestations en nature)	Achats externes (décaissements)	TOTAL des coûts pour la ville
SEVE	6'900.00		970.00		7'870.00	224'488.50	232'358.50
VVP	95'440.00	71'700.00			167'140.00	118'846.00	285'986.00
LOM	27'596.62	28'500.00	11'3839.95		169'936.57	24'017.01	193'953.58
SEEP	34'600.00		240'570.00	911'185.00	1'186'355.00		1'186'355.00
SIS	37'100.00	3'595.00			40'695.00		40'695.00
<b>Total VDG</b>	<b>201'636.62</b>	<b>103'795.00</b>	<b>355'379.95</b>	<b>911'185.00</b>	<b>1'571'996.57</b>	<b>367'351.51</b>	<b>1'939'348.08</b>